



Question	Réponse
<p>Vous indiquez, sous Lieu de travail (p. 27) : « Les travaux devront être exécutés dans les locaux de l'entrepreneur. Les frais de déplacement et de subsistance ne seront pas remboursés ». Sous Description des travaux à exécuter (p. 26), il est indiqué : « Le concepteur principal, nommé par le fournisseur.</p>	
<p>Devra se rendre à Calgary (s'il ne se trouve pas déjà dans cette ville) trois fois par année pour participer à des réunions ou des ateliers. »</p> <p>Pouvez-vous clarifier les attentes en ce qui concerne les déplacements pour les besoins du contrat, et les frais y afférents, si notre entreprise se trouve à l'extérieur de la province?</p> <p>La préférence sera-t-elle accordée aux entreprises établies à Calgary ou en Alberta?</p>	<p>La Régie s'attend à ce que tous les travaux soient exécutés dans les locaux de l'entrepreneur. Toutefois, le concepteur principal pourrait devoir se rendre à Calgary (jusqu'à trois fois par année) pour assister à des réunions, présentations ou ateliers.</p> <p>Lorsque cela est jugé nécessaire, tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Les frais de déplacement seront remboursés conformément à la <i>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</i>.</p> <p>Non, la préférence ne sera pas accordée aux entrepreneurs de Calgary ou de l'Alberta.</p>
<p>Vous indiquez ce qui suit à la p. 4 : La Régie de l'énergie du Canada recherche des ressources de niveau débutant et intermédiaire pour la numérisation des documents se trouvant sur support papier, au fur et à mesure des besoins. Jusqu'à trois ressources peuvent être requises à divers moments pour des périodes variables. La présente demande de soumissions vise l'attribution d'un (1) contrat d'un (1) an, assorti de deux (2) options irrévocables d'un an chacune, qui permettent au Canada de prolonger la durée du contrat. »</p>	



<p>Veillez préciser si vous prévoyez sélectionner un fournisseur seulement ou trois fournisseurs pour le contrat.</p>	<p>La demande de propositions devrait donner lieu à la conclusion d'un contrat avec un (1) fournisseur. Le fournisseur doit avoir jusqu'à trois ressources disponibles pour travailler en tout temps.</p>
<p>Est-ce que les services de soutien interne de la Régie comprennent des services de création ou est-ce que la Régie ne compte que des experts et confie tous les services de création à des fournisseurs externes?</p>	<p>Les services de soutien interne de la Régie comprennent des services de création. De manière générale, le contrat servira à épauler les ressources internes pendant les périodes occupées ou aux fins de projets présentant des exigences très précises ou un calendrier serré.</p>
<p>À la page 26, sous Description des travaux, la dernière puce se lit comme suit : « Le transfert des connaissances en offrant au personnel de la Régie des cours sur les principes de visualisation des données et les pratiques exemplaires en matière de conception, ce qui peut comprendre l'expérience utilisateur, la conception de tableaux de bord analytiques, la visualisation de données et la conception infographique ».</p>	
<p>Pouvez-vous préciser vos attentes en ce qui concerne ces « cours »?</p> <p>Qui suivrait la formation? Des concepteurs graphiques ou des experts? Combien de cours différents prévoyez-vous? À quelle fréquence?</p>	<p>L'entrepreneur recevrait des renseignements sur les exigences détaillées visant les cours. La formule des cours peut comprendre des exposés, des ateliers, des vidéos en ligne, etc. Elle sera déterminée en consultation avec la Régie. La Régie s'attend à ce que l'entrepreneur prépare le matériel de cours en consultation avec les experts internes et qu'il se charge de donner les cours.</p> <p>Il pourrait y avoir des cours avancés pour les concepteurs graphiques ou des cours d'introduction pour d'autres employés de la Régie.</p> <p>La Régie estime à l'heure actuelle que l'entrepreneur donnerait un (1) cours par année.</p>



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Demande de propositions n° 84084-21-0066

Réponses aux questions des soumissionnaires n° 002

<p>En ce qui concerne la demande de propositions susmentionnée, pourriez-vous préciser si le dépôt devrait être fait par courriel à l'adresse proposals.propositions@cer-rec.gc.ca ou owuor.okiro@neb-one.gc.ca?</p>	<p>Les propositions doivent être transmises à : proposals.propositions@cer-rec.gc.ca</p>
<p>Date de clôture de la demande de propositions</p>	<p>La date de clôture de la demande de propositions est reportée au 23 juillet 2021. L'heure de clôture reste la même.</p>

La « Régie » désigne la Régie de l'énergie du Canada.